

RÈGLEMENT 01-274-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (01-274)

Vu les articles 113, 145.15 et 145.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Vu l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) et l'article 155 de l'annexe C de cette Charte

À la séance du **DATE**, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète:

1. L'article 5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01- 274) est modifié par :

1° l'insertion, après la définition « établissement d'hébergement touristique », de la définition suivante :

«« établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale » : un établissement d'hébergement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place » ;

2° l'insertion, après la définition « poste de police de quartier », de la définition suivante :

«« résidence principale » : la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement, notamment aux autorités fiscales ; ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 132.2, de l'article suivant :

« 132.2.1 Un établissement d'hébergement touristique est interdit sur l'ensemble du territoire à l'exception d'un établissement d'hébergement dans une résidence principale. ».

3. L'article 678 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans la deuxième ligne et après le mot « autorise », des mots « permet ou tolère ».

Dossier 1259570013

Émilie Thuillier
Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et adoption du premier projet de règlement :	date
Assemblée publique de consultation :	date
Approbation par les personnes habiles à voter :	date
Adoption du règlement :	date
Approbation par le Service de l'urbanisme et de la mobilité :	date (DAXXXXX)
Certificat de conformité :	date
Publication :	date
